



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte

Question écrite n° 20902

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la non-utilisation de la carte Vitale par certains pharmaciens. Il lui demande si un pharmacien peut refuser à un patient non habituel de bénéficier du tiers-payant sous prétexte que le praticien devrait alors créer un dossier.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20902

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2703

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)